



## **Agents territoriaux, enseignants et administratifs : Tous en grève le 17 septembre !**

13 syndicats du second degré appellent à la grève le 17 septembre pour l'abrogation de la réforme du collège. Cette réforme est une pièce maîtresse d'un dispositif d'ensemble visant à remettre en cause l'école républicaine et les statuts de ses agents.

Le gouvernement ne cesse de marteler : « Nous devons poursuivre nos réformes. » Il confirme la politique de « baisse de la dépense publique et du coût du travail » dans le cadre du pacte de responsabilité et il annonce son intention d'aller plus loin dans la remise en cause du code du travail et des droits collectifs. « Ça suffit ! », c'est ce que les salariés ont exprimé le 9 avril dans la grève interprofessionnelle à l'appel de FO, CGT, FSU et Solidaires.

La réforme du collège va désorganiser l'École publique et aggraver la situation des personnels de l'Éducation nationale et des agents territoriaux, déjà insupportable :

- ✓ Les salaires sont bloqués, le pouvoir d'achat dégringole.
- ✓ Les postes manquent partout, dans les écoles, les établissements, et les services.
- ✓ La réforme des rythmes scolaires désorganise l'école publique.
- ✓ Les statuts sont pris pour cible, en particuliers ceux des enseignants, des animateurs et des agents territoriaux des écoles maternelles (ATSEM).
- ✓ La réforme territoriale et le projet de loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) se traduisent par l'augmentation des inégalités entre territoires, avec les fusions ou les privatisations de services entiers, les mobilités forcées, la diminution du service public de proximité, la remise en cause des droits statutaires des agents.

### **Il faut stopper cette logique !**

Obtenir un recul sur la réforme du collège serait une aide considérable pour la satisfaction des revendications urgentes de toutes les catégories de personnels, territoriaux ou d'État.

Le GD FO 91 et la FNEC FP FO 91 appellent l'ensemble des personnels de l'enseignement et les agents territoriaux à se réunir, à décider la grève le 17 Septembre.

Ils considèrent que si la ministre ne recule pas le soir du 17, alors la question est posée de poursuivre la grève.

**ABROGATION DE LA REFORME DU COLLEGE  
ABROGATION DU DECRET PEILLON SUR LES RYTHMES SCOLAIRES  
NON A LA TERRITORIALISATION DE L'ECOLE,  
OUI A L'EGALITE REPUBLICAINE**